

=====

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

S.M.P.A.S.

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21
Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

Le neuf septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'animation de la commune de Piégros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 2 septembre 2024.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Philippe RIBIERE, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, David GARAYT, Jean-Michel DEFAISSE

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Denis BENOIT

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : Sylvain FRANCOIS, Sébastien CHOUPAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien SYLVAIN

Objet : Demande de subvention : Raccordement et mise en séparatif du Hameau des Brettes à Piégros la Clastre/collecteur de transport communal
N°2024-09-09-02

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical, que la Commune de Piégros la Clastre a sollicité le SMPAS en vue de la création d'un réseau d'assainissement en eaux usées, ceci afin de raccorder en collectif le hameau de « Brettes ».

Le quartier « Brettes » n'est actuellement pas raccordé au réseau d'assainissement collectif, les habitations existantes ont des systèmes d'assainissement autonomes assez vétustes qui ne sont plus aux normes. Ces eaux usées, peu ou pas traitées, sont collectées par un unitaire qui se déverse dans un fossé.

Un diagnostic de l'assainissement autonome sur l'ensemble du hameau souligne la complexité de la remise aux normes de ces assainissements autonomes. En effet la perméabilité du sol est extrêmement faible et l'emprise nécessaire pour installer un système autonome par habitation est souvent insuffisante.

Le raccordement du hameau de « Brettes » (tranche conditionnelle de l'AVP du Cabinet Merlin) doit être maintenant réalisé. Ce hameau a été inscrit dans le contrat ZRR réalisé entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'intercommunalité CCCPS.

Les effluents collectés seront acheminés jusqu'au collecteur existant posé en 2022.

L'objet de ces travaux est le raccordement et la mise en séparatif du Hameau de Brettes à Piégros la Clastre pour un montant prévisionnel de travaux de 156 082.49€ HT dont les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

ID : 026-252602255-20240910-2024090902-DE

Tranche Ferme	
Déjà réalisée - réception des travaux Mai 2022	
Tranche Optionnelle	
Travaux EU Hameau de Brettes	117 583,30 €
MOE (Cabinet Merlin) + Essais + Imprévus	18 140,60 €
Sous-total	135 723,90 €
Coefficient de révision 2020/2024 (basé sur TP 10a). Cn = 1,15	20 358,59 €
Total	156 082,49 €

A ce titre, les partenaires institutionnels sont sollicités avec :

- Le montant attendu du département est de 62 433 euros, soit 40 % du montant total HT de la dépense,
- Le montant attendu de l'Agence de l'eau est de 62 433 euros, soit 40 % du montant total HT de la dépense,
- Le reste à charge pour le syndicat soit 31 216 euros HT (20 %).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide :

- D'approuver le dossier tel que présenté par Monsieur le Président
- De solliciter l'aide du Département de la Drôme et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour une subvention de 62 433 euros chacun.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 10/09/2024.

Le Président

Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 10/09/2024
et publication le : Le Président

